



RÉFLÉCHIR EN CONCERTATION

par le CAUE de Meurthe-et-Moselle

PRÉSENTATION DU CAUE

LE CAUE ? QUI ? QUOI ?

LES CAUE ONT ÉTÉ CRÉÉS PAR
LA LOI SUR L'ARCHITECTURE DU 3 JANVIER 1977.

CE SONT DES **ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES**,
QUI COUVRENT 92 DÉPARTEMENTS.

ILS SONT CHARGÉS DE PROMOUVOIR

**LA QUALITÉ ARCHITECTURALE,
URBAINE ET PAYSAGÈRE,
AVEC DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.**

ILS SONT MIS À DISPOSITION DES **COLLECTIVITÉS.**

SYNTHÉTIQUEMENT,

LE CAUE ASSURE **DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC AVEC DES INTERVENTIONS DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENTS.**

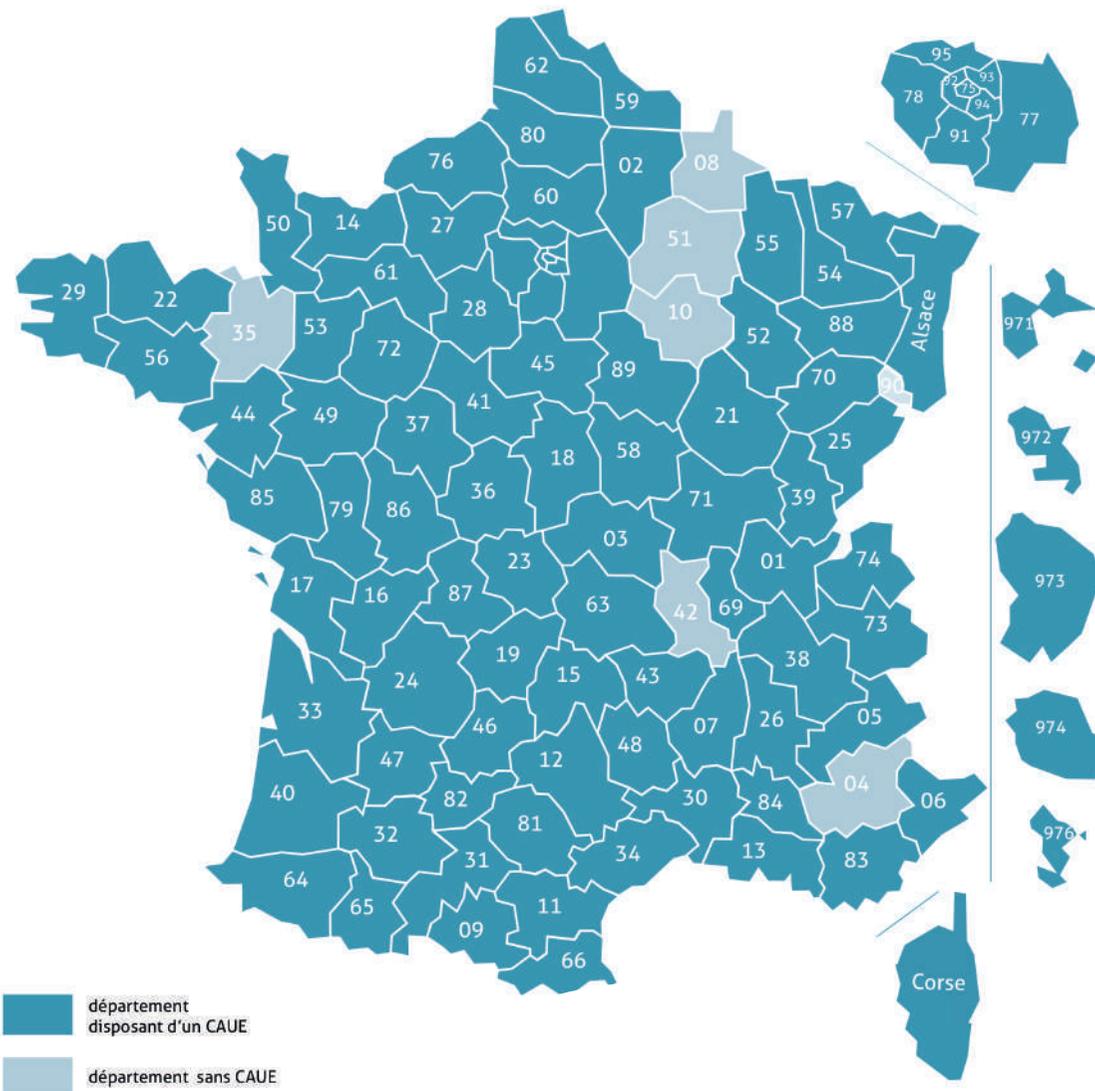
IL PROPOSE **DES COMPÉTENCES PLURIDISCIPLINAIRES.**

IL EST FINANCÉ PAR UNE PARTIE DE LA **TAXE D'AMÉNAGEMENT** VOTÉE ET COLLECTÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

IL EST GÉRÉ PAR UN **CONSEIL D'ADMINISTRATION** FIXÉ PAR DÉCRET.

C | LE RÉSEAU DES CAUE

LES 92 CAUE
ET LES GROUPEMENTS RÉGIONAUX
EN 2022



PRÉSENTATION DU CAUE

SES MISSIONS

LA LOI SUR L'ARCHITECTURE DU 3 JANVIER 1977

FIXE LES MISSIONS RÉGALIENNES DU CAUE.

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS,

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS,

LA SENSIBILISATION

- ÉLUS ET ACTEURS PROFESSIONNELS

- GRAND PUBLIC,

LA FORMATION ET L'INFORMATION.

MA COMMUNE À LA CARTE

Camille LAMELLIÈRE, architecte-conseillère

C | MA COMMUNE À LA CARTE

Cadre du partenariat : un premier document en 2017



C | MA COMMUNE À LA CARTE

Des ateliers pour des projets de qualité



C | MA COMMUNE À LA CARTE

Un atelier pour qui ?

- 1 Les élus qui souhaitent travailler sur un projet d'urbanisme sur leur territoire rural ou périurbain
- 2 Les nouveaux élus qui souhaitent se familiariser avec l'urbanisme à travers l'étude de leur territoire
- 3 Les techniciens qui souhaitent accompagner les communes dans leur projet



C | MA COMMUNE À LA CARTE

Quand organiser un atelier ?

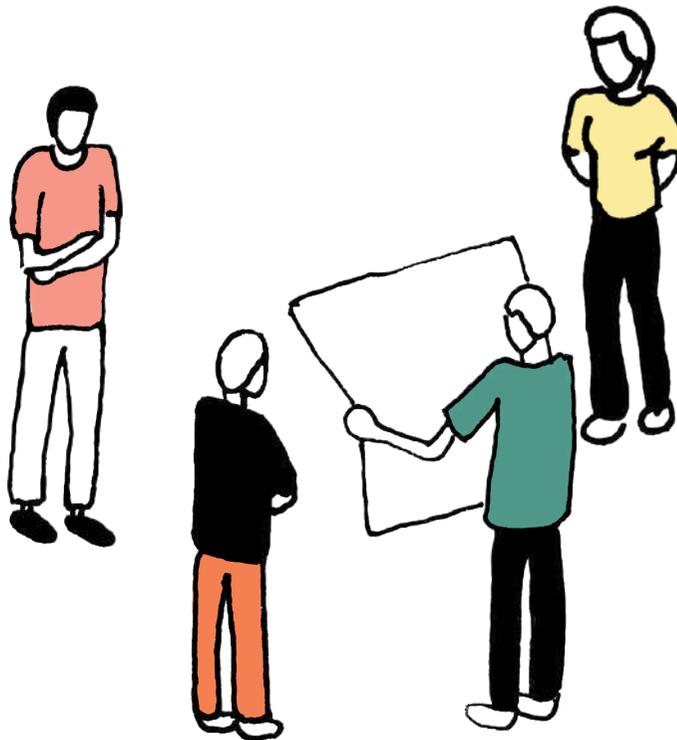
- 1 En début de mandat pour mettre en place un projet global le plus en amont possible
- 2 En cours de mandat pour préciser un projet / solliciter de nouvelles personnes



C | MA COMMUNE À LA CARTE

Les objectifs de l'atelier

- 1 Créer les conditions d'un travail participatif
- 2 S'approprier différentes notions d'urbanisme et d'aménagements qualitatifs
- 3 Permettre la concrétisation de projets de qualité



MA COMMUNE À LA CARTE

Un kit de sensibilisation



C | MA COMMUNE À LA CARTE

5 Thématiques abordées



COMMENT ME DÉPLACER ?

Traite des problématiques liées à la mobilité



QUEL SERA MON ENVIRONNEMENT ?

Traite des problématiques liées à la qualité du cadre de vie, à l'ambiance du projet



QUELLE CONTRIBUTION ÉCOLOGIQUE DE MON PROJET ?

Traite des problématiques liées à l'impact environnemental du projet



QUELLE VIE POUR MON QUARTIER ?

Traite des problématiques liées à la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle du projet



COMMENT MON PROJET VALORISERA-T-IL LE TERRITOIRE ?

Traite des impacts positifs du projet sur le territoire

C | MA COMMUNE À LA CARTE

Poser un diagnostic commun



MA COMMUNE À LA CARTE

31 outils

Liaisons Douces
(cycles, piétons,...)



Transports En Commun



Espace Partagé



Stationnement Paysager



Vers un Stationnement Groupé



Espace Public Actif



Espace Public Paysager



Haies Productives



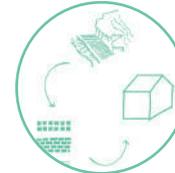
Front De Rue Actif



Géométrie Parcelaire



Matériaux Locaux



Fauchage Tardif



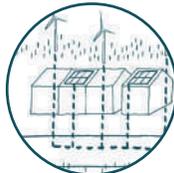
Lisière Epaisse



Gestion Des Eaux



Énergie Renouvelable En Réseau



Conception Bioclimatique



Tri Sélectif Groupé



Circuit Court : Produits Locaux



Récupération Des Eaux De Pluie



Réaliser le Projet en Concertation



Mixité Des Typologies



Logement Intergénérationnel



Espaces de Rencontres



Paysage Productif Comme Brise Vue



Mitoyenneté : Limiter les Vis-à-Vis



Flexibilité De l'Offre En Services



Prise En Compte Du Paysage



Articulation à l'Existant



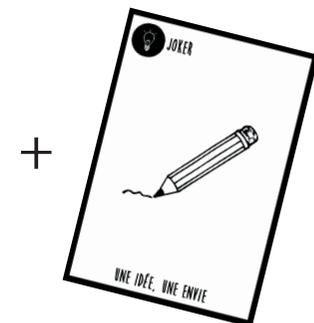
Vers Une Autre Vie Économique



De Nouveaux Équipements



Une Vie Communautaire Impulsée



C | MA COMMUNE À LA CARTE

Se donner des ambitions de projet

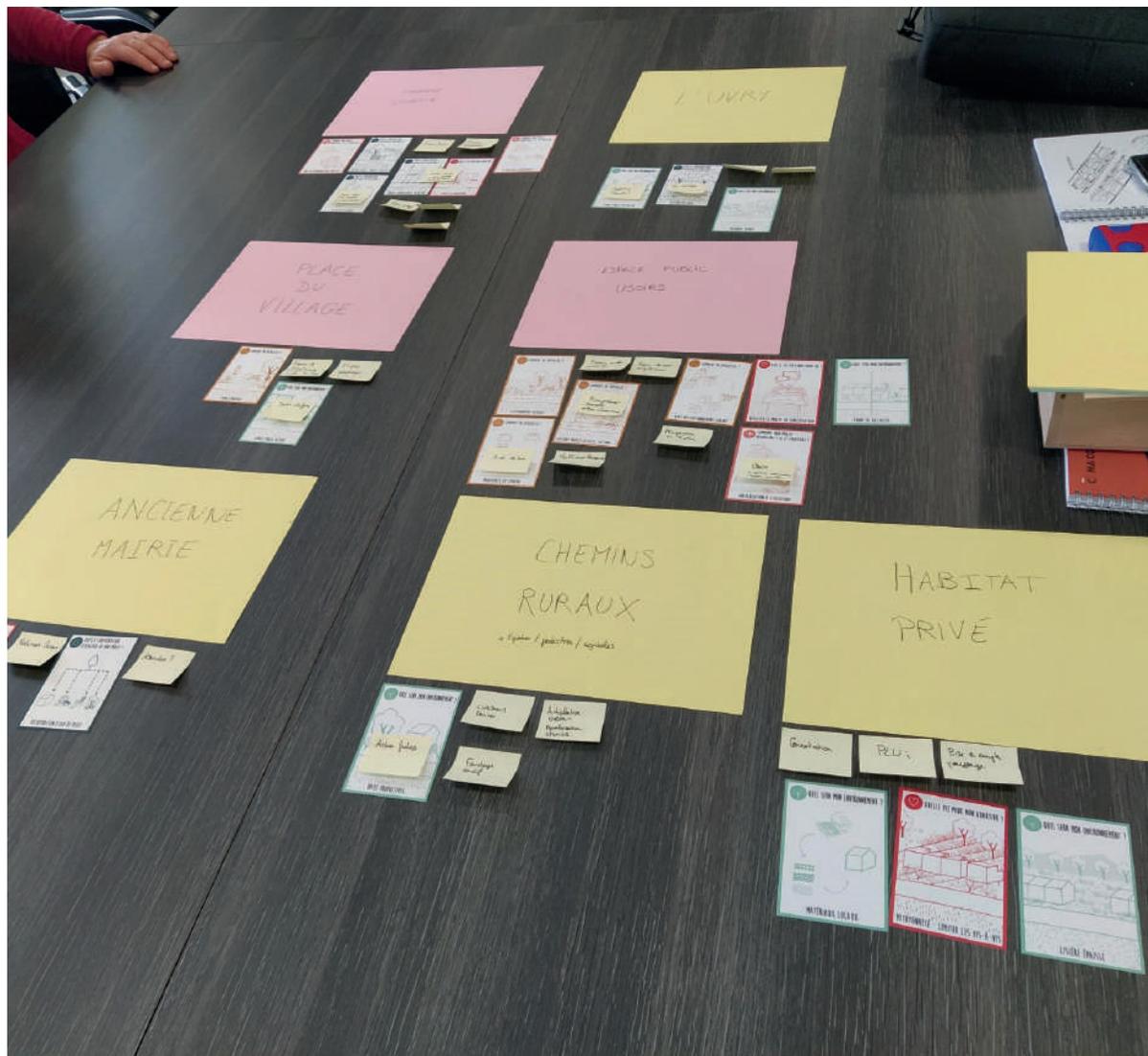
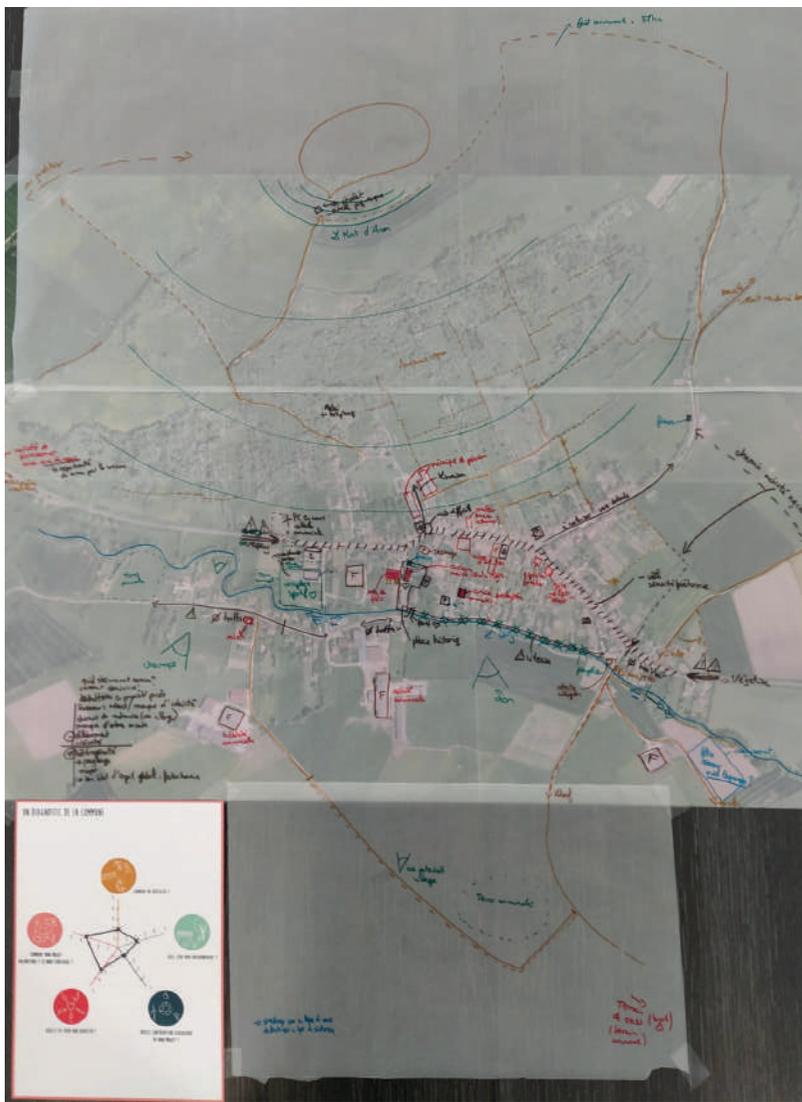


MA COMMUNE À LA CARTE

EXEMPLE 1

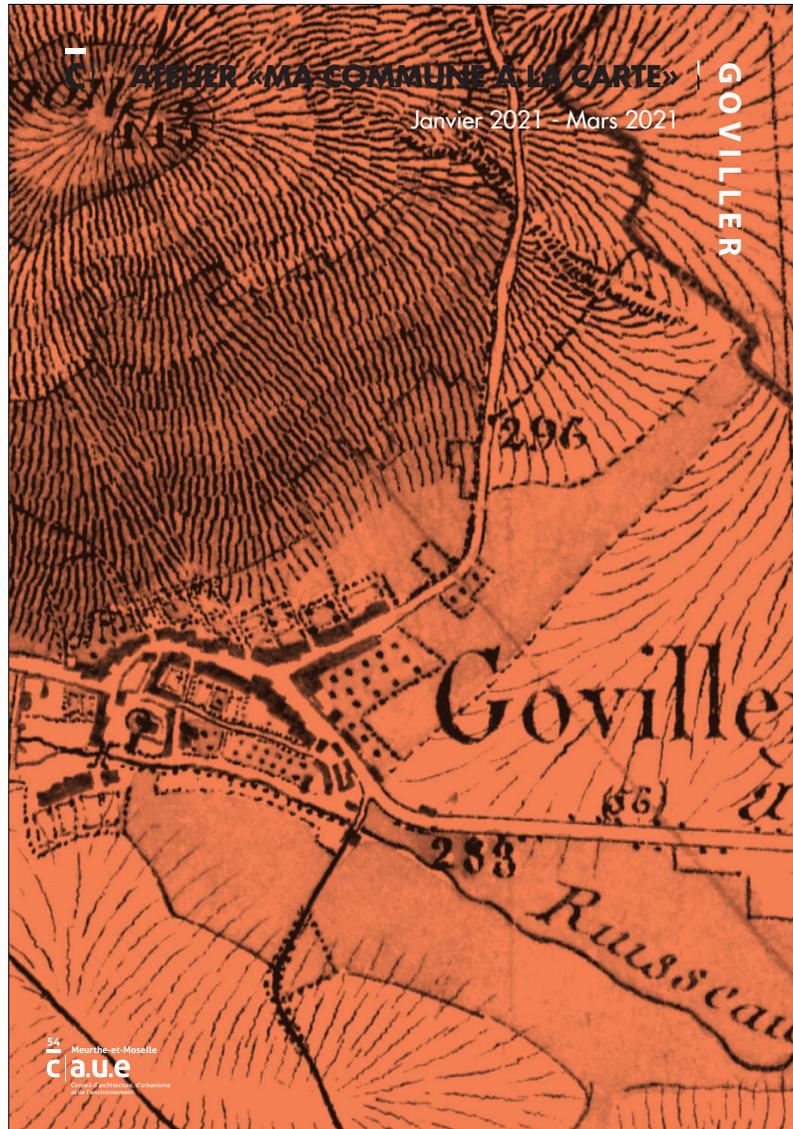
C | MA COMMUNE À LA CARTE

Goviller : une réflexion globale



MA COMMUNE À LA CARTE

Goviller : document d'aide à la décision



ENJEUX ET PROJET COMMUNAL

Processus tirés de l'analyse diagnostique :

- 2 points stratégiques pour le village : église/école de l'ancien maîno-dock et le complexe sportif.
- L'Ury, petit port, beau secteur à conforter par des plantations.
- Chercher pour activité sportive, services, locaux professionnels : voir comment dessiner le village dans la perspective : reculer des thèmes agricoles tout en les valorisant.
- Réguler les chemins sur le village.
- Au-delà de son cadre d'entrée de quel est une maison en ruine : future poche de stationnement ? dans ce cas, envisager comment dessiner le village public afin de pouvoir proposer quand le bien se présente un espace en centre.
- Avec de super vers A.T. quelques camping cars parkings, des parkings qui seraient à valoriser ?
- Gavage : prévention des inondations/perturbations des risques liés à l'eau : collecter des eaux claires pendant 10% de zones humides) projet de collecter ces eaux et de les stocker / réinjecter dans les lieux des berges (notamment d'entretien des écosystèmes) sur projet d'attache écologique, touristique.
- Projet de centre villageois, locaux scolaires, etc. Il y a du potentiel, surtout proche avec l'association du site.
- Projet de stockage des déchets vert pour un futur du bruyage.
- Embauche d'un employé communal en intercommunalité, en poste.

Les grands enjeux identifiés sur la commune sont :

- REDONNER UNE COHÉRENCE GLOBALE À LA COMMUNE, DIMINUER CE SENTIMENT D'ÉTOILEMENT DU TISSU URBAIN :**
 - Densifier le tissu urbain existant en centre ancien et en entrée du village / travailler sur le bâti vacant.
 - VALORISER LE PAYSAGE AFIN DE PRÉSERVER ET DE RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE :
 - Aménager les berges de l'Ury, créer un pôle nature autour du complexe sportif existant et aménager les chemins ruraux ainsi que les verges, préserver les paysages d'un point de vue réglementaire.
 - REDONNER DES QUALITÉS À L'ESPACE PUBLIC EN VALORISANT LES ATOUTS ET LES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE LIEU, TOUJ EN GARANTISSANT UNE COHÉRENCE GLOBALE :**
 - Améliorer une voirie existante ou créer une nouvelle fonction : à l'ancienne maîno-dock, redonner une cohérence globale à la Grande Rue la désimposant (traitement des usages plus harmonieux, sécurisation, traitement des entrées de ville, etc.) aménager et paysager les berges de l'Ury, créer un pôle nature autour du complexe sportif.
 - PRÉSERVER ET RENFORCER L'USAGE DES ÉQUIPEMENTS ET EN ACTIVITÉS :**
 - Entretien et aménagement des équipements vétustes, réhabiliter l'ancienne maîno-dock, valoriser les activités existantes avec une signalisation forte.



AMBITIONS GLOBALES POUR LA COMMUNE

<p>1. L'IMPACT DES BÂTIMENTS</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2030</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2050</p>	<p>2. L'IMPACT DES BÂTIMENTS</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2030</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2050</p>	<p>3. LES USAGES DES BÂTIMENTS</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2030</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2050</p>	<p>4. LES USAGES DES BÂTIMENTS</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2030</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2050</p>
---	---	---	---

Intégrer les constructions dans le paysage : éviter les volumes économiques existantes (exemple couleur de tuile et de façade, hauteur de toiture, etc.) pour une bonne intégration paysagère.

Lier avec le paysage : gestion des tracés/voies, réseaux entre jardins et terres agricoles.

Labels :

- Traduction réglementaire du projet communal :**
 - Travailler avec le bureau d'études mandaté sur la réalisation PLU en cours.
 - Travailler sur les droits acquis afin de reculer des contraintes au sein de la commune urbaine et en entrée de ville (limites de réglementation et de discontinuité urbaine)
 - Reculer des constructions en zone inconstructible.
 - Préserver le patrimoine bâti et paysager.
 - Réglementer les toitures, matériaux, volumes des constructions nouvelles et des constructions existantes afin d'intégrer le bâti dans un paysage.
 - Préserver les espaces de jardins en cas de projet de panneaux de toutes constructions.
 - Préserver les vergers.
- Signalisation :**
 - Recycler en graphiste ou un publiciste qui puisse créer une identité visuelle ou une signalisation afin de valoriser les activités économiques existantes.
- Techniques alternatives de gestion des espaces paysagers :**
 - Travailler sur un plan d'entretien et de fleurissement communal.
 - Former l'emploi communal à ces techniques alternatives.
- Energies renouvelables :**
 - S'adresser à l'association qui gère les centrales villageoises du Sautons ainsi qu'à Prix Tress de Lorraine qui dispose d'un service spécialisé des conseils aux communes en matière d'énergie.

AMBITIONS ESPACES PUBLICS ET USUERS

<p>1. LES USAGES DES BÂTIMENTS</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2030</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2050</p>	<p>2. LES USAGES DES BÂTIMENTS</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2030</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2050</p>	<p>3. LES USAGES DES BÂTIMENTS</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2030</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2050</p>	<p>4. LES USAGES DES BÂTIMENTS</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2030</p> <p>PROJECTION DES BÂTIMENTS EN 2050</p>
---	---	---	---

Volonté de végétaliser l'espace public de façon harmonieuse et cohérente, redonner une cohérence globale à la Grande Rue la désimposant (traitement des usages plus harmonieux, sécurisation, traitement des entrées de ville, etc.) aménager et paysager les berges de l'Ury, créer un pôle nature autour du complexe sportif.

Aménager si cela est possible, une piste cyclable et améliorer les aménagements existants pour intégrer la commune vers les axes de bus, par exemple.

Labels :

- Volonté de végétaliser l'espace public de façon harmonieuse et cohérente, redonner une cohérence globale à la Grande Rue la désimposant (traitement des usages plus harmonieux, sécurisation, traitement des entrées de ville, etc.) aménager et paysager les berges de l'Ury, créer un pôle nature autour du complexe sportif.**
- Aménager si cela est possible, une piste cyclable et améliorer les aménagements existants pour intégrer la commune vers les axes de bus, par exemple.**
- Labels :**
 - Volonté d'organiser le stationnement et de l'intégrer mieux à la végétalisation des espaces publics :**
 - Discontinuer le stationnement pour permettre des déplacements doux sur les trottoirs existants, création de poches de stationnement, organisation plus rationnelle.
 - Information des usages : végétalisation, travail sur les usages et la transition entre espace public et privé.**

MA COMMUNE À LA CARTE

EXEMPLE 2

C | MA COMMUNE À LA CARTE

Flavigny : la création de nouveaux quartiers



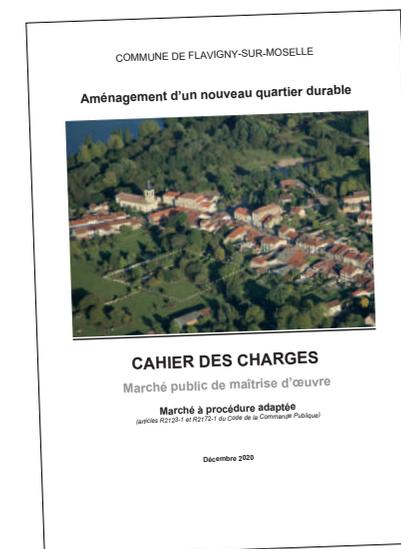
C | MA COMMUNE À LA CARTE

Flavigny : accompagnement méthodologique

- 1 Aide au positionnement de la commune :
 - Quartier intergénérationnel : choix de gérer le projet en interne par la collectivité (enjeux importants et fortes ambitions communales avec un coût de viabilisation qui pouvait être absorbé par la commune)
 - La Maladrie : choix de ne pas porter le projet par la collectivité (projet complexe nécessitant un phasage avec des coûts de viabilisation élevés)

- 2 Accompagnement de la commune dans les procédures à mettre en oeuvre :
 - Quartier intergénérationnel : recrutement d'une équipe de maîtrise d'oeuvre qui assure la conception et la réalisation du quartier (cahier des charges rédigé sur base du travail réalisé durant les ateliers)
 - La Maladrie : cession des parcelles à un groupement aménageur-concepteur, qui assure la conception, la réalisation la commercialisation et les frais de viabilisation et construction du quartier (AMI rédigé sur base du travail réalisé durant les ateliers)

- 3 Mise en cohérence du futur PLUi et des OAP avec les ambitions de projets identifiées lors des ateliers de travail (par la CC).





IMPLIQUER LES USAGERS

Catherine RUTH, architecte-conseillère

C | UN FILM DOCUMENTAIRE

FILM DOCUMENTAIRE

DES CHAISES EN ROND

LE PROCESSUS DE CONCERTATION DANS LES PROJETS
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE PAYSAGE